

**Délégation d'attributions au Maire  
Compte-rendu des décisions prises**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur LEVEAU, Député Maire, invite le Conseil Municipal à prendre connaissance des décisions qui ont été prises, depuis le 19 décembre 2002 en vertu de la délégation accordée au Maire et à certains adjoints par délibération du 14 novembre 2002 :

- ↳ Attribution de logements de fonction enseignant :
  - Ecole Feldmann - convention d'occupation - avenant n°1 - titulaire : Mme Marie LEROUX - objet : installation d'un sous-compteur d'eau.
  - Ecole Langevin - convention d'occupation à titre gratuit - titulaire : Mme Jocelyne COUPRIE, enseignante.
  - Ecole Boudier - convention d'occupation - titulaire : M. Alain MARCHAND Montant du loyer : 305 €
  
- ↳ Usine d'incinération des ordures ménagères - Mise aux normes du traitement des fumées - Coordination sécurité et protection de la santé - Avenant n°1 au marché - Titulaire : société Véritas - Montant de l'avenant : 4 695,50 €TTC - Montant total du marché: 26 533,04 €TTC.
  
- ↳ Location et maintenance de deux photocopieurs au service reprographie - Titulaire du marché : société OMB - Durée : un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 renouvelable deux fois - Montant annuel location maintenance : 9 855,04 €TTC.
  
- ↳ Mise à disposition de deux bouteilles de gaz industriel pour la maison des sports - convention avec la société Linde Gas - durée : trois ans - montant de la location : 357,36 €TTC
  
- ↳ Contrats de maintenance du matériel informatique :
  - Centre culturel "Drakkar" - Titulaire du contrat : société Burotec - Montant annuel : 1 794 €TTC.
  - Service communication de la Ville de Dieppe - Titulaire du contrat : société Burotec - Montant annuel : 5 142,80 €TTC.
  
- ↳ Attribution d'un logement de fonction par nécessité absolue de service - Convention d'occupation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003 - Titulaire : Mme Aline BLANDAMOUR.
  
- ↳ Edition de CD ROM - Direction des Ressources Humaines - Contrat relatif à l'édition des bulletins de salaire - Avenant n°3 - Objet : fusion de la DPCI avec trois sociétés - Titulaire : Société Asterion.
  
- ↳ Renégociation du lot n°1 de la dette - Souscription d'un prêt de substitution auprès de Dexia CLF Banque - Montant : 3 036 859,04 €
  
- ↳ Renégociation du lot n°2 de la dette - Souscription d'un prêt de substitution auprès de Dexia CLF Banque - Montant : 5 734 904,36 €
  
- ↳ Occupation à titre gratuit d'un appartement Quai Henri IV - Convention d'occupation - Titulaire : association "course au large dieppois".
  
- ↳ Assurance "dommages aux biens" police collective - année 2003 - Souscription d'un contrat - Titulaire : cabinet Lamy - Montant de la prime : 47 701,45 €
  
- ↳ Assurance "flotte automobile" police collective - année 2003 - Souscription d'un contrat - Titulaire : cabinet Lamy - Montant de la prime : 51 443,01 €

- ↳ Maintenance informatique - Marché mise en concurrence simplifiée - Titulaire du marché : société Profil Informatique - Durée : un an - Montant annuel : 7 128,06 €
- ↳ Convention de mise à disposition de locaux à titre gratuit au pôle de services Camille Claudel - Bénéficiaire : MJC de Duclair - Objet : action d'insertion "inservolant" - Durée : un an.
- ↳ Etude de faisabilité pour l'implantation d'une structure d'insertion par l'économique à Dieppe - Titulaire du contrat : Cabinet Helicade - Montant de la prestation : 24 757,2 €TTC.
- ↳ Convention annuelle d'occupation de salles municipales - salle Albert Legras - Bénéficiaire : association "Amicale des boulistes Neuvillais".
- ↳ Redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité - Application du montant maximum prévu par décret n°2002-409 du 26 mars 2002.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Installation d'un nouveau Conseiller Municipal  
Communication au Conseil Municipal**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que conformément aux dispositions de l'article 1.270 du code électoral, Madame Jacqueline SVRCEK exerce désormais la fonction de conseiller municipal en remplacement de Monsieur Jean CARON qui a démissionné le 1<sup>er</sup> décembre 2002.

L'installation de ce nouveau conseiller municipal a été constatée par procès-verbal en date du 27 décembre 2002.

Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de cette installation.

**Le Conseil Municipal prend acte.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Désignation des représentants de la ville au sein de diverses structures  
(remplacement de M. Caron)  
Régie à autonomie financière du Centre d'hébergement Les Roches**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 30*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que M. Jean CARON, ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, n'est plus habilité à représenter la ville de Dieppe au sein de la Régie à autonomie financière du Centre d'hébergement les Roches.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, un nouveau représentant pour siéger au Conseil d'Exploitation de cette Régie.

Candidate : Madame Jacqueline SVRCEK.

**Après vote au scrutin secret, est élue, par 30 voix :  
Mme Jacqueline SVRCEK.**

**Les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Désignation des représentants de la ville au sein de diverses structures  
(remplacement de M. Caron)  
Office municipal des sports**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 30*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que M. Jean CARON, ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, n'est plus habilité à représenter la ville de Dieppe au sein de l'Office municipal des sports.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, un nouveau représentant pour siéger au sein de cette association.

Candidate : Madame Jacqueline SVRCEK.

**Après vote au scrutin secret, est élue, par 30 voix :  
Mme Jacqueline SVRCEK.**

**Les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Désignation des représentants de la ville au sein de diverses structures  
(remplacement de M. Caron)  
Association Dieppe Ville d'Art et d'Histoire**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 30*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que M. Jean CARON, ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, n'est plus habilité à représenter la ville de Dieppe au sein de l'association Dieppe Ville d'Art et d'Histoire.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, un nouveau représentant pour siéger au sein de cette association ainsi qu'à son conseil d'administration.

Candidate : Madame Jacqueline SVRCEK.

**Après vote au scrutin secret, est élue, par 30 voix :  
Mme Jacqueline SVRCEK.**

**Les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Désignation des représentants de la ville au sein de diverses structures  
(remplacement de M. Caron)  
Association Dieppe Capitale du Cerf-Volant**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 30*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que M. Jean CARON, ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, n'est plus habilité à représenter la ville de Dieppe au sein de l'association Dieppe Capitale du cerf volant.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, un nouveau représentant pour siéger au sein de cette association ainsi qu'à son conseil d'administration.

Candidate : Madame Jacqueline SVRCEK.

**Après vote au scrutin secret, est élue, par 30 voix :  
Mme Jacqueline SVRCEK.**

**Les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Désignation des représentants de la ville au sein de diverses structures  
(remplacement de M. Caron)  
Comité municipal de solidarité**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 30*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que M. Jean CARON, ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, n'est plus habilité à représenter la ville de Dieppe au sein du Comité municipal de solidarité.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, un nouveau représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale de ce comité.

Candidate : Madame Jacqueline SVRCEK.

**Après vote au scrutin secret, est élue, par 30 voix :  
Mme Jacqueline SVRCEK.**

**Les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Désignation des représentants de la ville au sein de diverses structures  
(remplacement de M. Caron)  
Conseils des écoles Sévigné primaire, Richard Simon primaire,  
Blainville maternelle**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 30*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que M. Jean CARON, ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, n'est plus habilité à représenter la ville de Dieppe au sein des conseils des écoles.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, un nouveau représentant pour siéger au sein des conseils des écoles du secteur 1/1 "centre ville - Bout du quai", à savoir :

- Sévigné primaire,
- Richard Simon primaire,
- Blainville maternelle,

Candidate : Madame Jacqueline SVRCEK.

**Après vote au scrutin secret, est élue, par 30 voix :  
Mme Jacqueline SVRCEK.**

**Les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Désignation des représentants de la ville au sein de diverses structures  
(remplacement de M. Caron)  
Conseil d'administration du L.P Emulation**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 30*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que M. Jean CARON, ayant démissionné de sa fonction de conseiller municipal, n'est plus habilité à représenter la ville de Dieppe au sein du conseil d'administration du L.P. Emulation.

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à désigner, par vote à bulletins secrets, au scrutin majoritaire, un nouveau représentant pour siéger au sein de ce conseil d'administration.

Candidate : Madame Jacqueline SVRCEK.

**Après vote au scrutin secret, est élue, par 30 voix :  
Mme Jacqueline SVRCEK.**

**Les élus de l'opposition ne prennent pas part au vote.**

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Règlement intérieur - Modification de l'article 23  
"commissions municipales"**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire, expose que par délibération en date du 11 septembre 2001, le Conseil Municipal a adopté son règlement intérieur conformément à l'article L2121 - 8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que par délibération en date du 14 novembre 2002, le Conseil Municipal de la Ville de Dieppe a décidé de reformer cinq nouvelles commissions municipales, lesquelles sont venues se substituer au six commissions créées en début de mandat.

Par conséquent, il convient d'actualiser l'article 23 du règlement intérieur relatif aux commissions municipales afin d'y intégrer ces modifications.

Aussi, est-il proposé au Conseil Municipal d'approuver la nouvelle rédaction de la première partie de cet article qui est arrêtée comme suit :

Le Conseil Municipal, pour étudier les affaires qui lui sont soumises, constitue, pour la durée de son mandat, 5 commissions municipales, à savoir :

- Commission 1 : finances - personnel - contentieux - concessions - casino - régies - informatique - gestion,
- Commission 2 : affaires sociales - santé - logement - vie familiale - hygiène - vaccinations - personnes âgées - jeunesse - contrat de ville,
- Commission 3 : urbanisme - environnement - économie - transports - circulation - stationnement - infrastructures - travaux - voirie,
- Commission 4 : affaires scolaires et périscolaires - petite enfance - formation - sport - station balnéaire,
- Commission 5 : culture - tourisme - animation - fêtes et cérémonies.

Les membres de ces cinq commissions municipales sont élus par le Conseil Municipal conformément à l'article L 2121 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Maire en est le Président de droit.

Dès leur première réunion, les commissions désignent un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Le reste de l'article 23 demeure sans changement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projet d'implantation d'une crèche en centre-ville  
Acquisition d'immeubles 33 à 35 rue de la Rade**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Madame Françoise BILLIEZ, Adjointe au Maire, expose que les orientations proposées pour la création d'une structure petite enfance en centre ville ont été exposées lors de la séance du conseil municipal en date du 26 septembre 2002.

Les négociations foncières, pour le site initial retenu, n'ont pu être menées à terme. Celles-ci se sont donc portées sur un ancien garage, sis 33 à 35 rue de la Rade, appartenant à la SCI « La Pommeraie », qui avait monté un projet immobilier de plusieurs appartements, mais qui n'avait pu voir le jour.

Il s'agit d'un bâtiment et d'un petit terrain, cadastrés respectivement section AK n° 17 et 314, d'une superficie totale de 508 m<sup>2</sup>.

La proposition financière d'un montant global de 129 582 € a reçu l'agrément du propriétaire.

Ce prix comprend la valeur patrimoniale, ainsi que le rachat de divers documents qui avaient été élaborés lors du montage de l'opération par M. FREGE. Il s'agit notamment pour les pièces principales, des études de sols, du référé préventif.

Le découpage se présente ainsi :

- bâtiment	118 900 €
- terrain	2 290 €
- divers	8 392 €
	-----
soit un total de	129 582 €(conforme à l'estimation des Domaines)

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'acquisition du bâtiment et du terrain sis 33 à 35 rue de la Rade pour une superficie cadastrale totale de 508 m<sup>2</sup>, et des pièces annexes pour un montant total de 129 582 €
- d'autoriser M. le Député Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette affaire par-devant Maître LE LONG, notaire de la ville de Dieppe.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par la ville de Dieppe

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Incineration des déchets apportés par la société Ikos Environnement à  
l'Usine d'Incineration des Ordures Ménagères de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, rappelle que par délibération en date du 14 novembre 2002, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention définissant les modalités de la participation financière incombant à la société Ikos Environnement –Fresnoy Folny 76660- pour l'apport et l'incinération de déchets ménagers ou assimilés à l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de Dieppe.

Cette convention a été établie pour une première période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2002 afin de tenir compte des difficultés de mise en service du nouveau traitement des fumées.

Celui-ci étant quasiment achevé et en ordre de fonctionnement, il s'agit maintenant d'établir la convention définitive pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, éventuellement renouvelable pour une nouvelle période de 5 années supplémentaires.

L'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères de la Ville de Dieppe permet de brûler les déchets ménagers de la collectivité représentant un volume annuel de 19 000 tonnes et de disposer d'une capacité résiduelle de traitement estimée à 10 000 tonnes/an.

La Société Ikos Environnement a demandé, dans le cadre du plan départemental d'élimination des ordures ménagères, à participer à une gestion commune du traitement des déchets dans l'arrondissement de Dieppe grâce à son centre de valorisation des déchets situé à Fresnoy-Folny.

Cette entreprise est susceptible d'apporter le tonnage manquant dans le cadre d'un partenariat qui l'obligerait à saturer la capacité de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères à condition de bénéficier de l'exclusivité des apports.

L'incinération de ces déchets, y compris le traitement des mâchefers issus de l'incinération, sera effectuée moyennant un prix de 92,08 €net la tonne.

Il est donc proposé d'autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec la société Ikos Environnement.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 30 voix pour (groupe de la majorité)

☞ 9 abstentions (groupe et élus de l'opposition)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Exploitation des équipements de collecte sélective en apport volontaire  
de la ville de Dieppe - Avenant n°1 au marché n°02.243**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par marché n° 02.243 du 26 août 2002, la Ville de Dieppe a confié à la société Onyx Normandie –19, rue Raoul Dufy à Notre Dame de Gravenchon (76330)- l'exploitation des équipements de collecte sélective en apport volontaire de la Ville de Dieppe.

L'article 22 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) consacré au cautionnement stipule notamment : « *il n'est pas prévu de cautionnement provisoire mais une retenue de garantie de 2 % qui sera appliquée par la collectivité sur chaque facturation présentée au titre de l'exécution du présent marché et cela pendant toute sa durée* ».

Les services de la Trésorerie municipale, afin d'éviter une multiplication des écritures comptables (chaque facture mensuelle devant faire l'objet d'une retenue de garantie) ont demandé de prévoir le remplacement de cette retenue de garantie par une caution bancaire.

La société Onyx Normandie a donné son accord.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 avec la société Onyx Normandie remplaçant la retenue de garantie de 2 % par une caution bancaire de 25 000 €

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Centre Technique Municipal quai du Tonkin  
Aménagement de bureaux  
Mise en concurrence simplifiée**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'en vue de l'aménagement des bureaux aux ateliers quai du Tonkin pour les services techniques, une procédure de mise en concurrence simplifiée (article 32 du code des marchés publics) a été lancée.

L'avis d'appel public à concurrence a été publié dans les Informations Dieppoises le 15 novembre 2002 et dans le moniteur des travaux publics du bâtiment le 29 novembre 2002.

La date de remise des candidatures était fixée au 4 décembre 2002, les entreprises ayant déposé une candidature sont les suivantes :

- Lot 1 – Démolition - maçonnerie
  - BL BATIMENT
  - NORMANDIE RENOVATION
  - LESUEUR TP
- Lot 2 – PVC- menuiseries extérieures
  - TAUVEL
  - DELAHAYE
  - EST-PVC
  - SABOT PRIEUR
  - DELALOCHE
- Lot 3 – menuiseries intérieures
  - TAUVEL
  - DELAHAYE
  - SABOT PRIEUR
  - DELALOCHE
- Lot 4 – plomberie
  - MANNEVILLE
  - PASQUALOTTO
- Lot 5 – électricité
  - AVENEL
  - BLOSSEVILLE
  - CEGELEC-SDEM
  - SFEE
  - SCAE
  - LIS INFORMATIQUE
- Lot 6 – peinture
  - LEDUN
  - LAPOSTOLLE
  - VARRON

Après examen des dossiers de candidature (pièces administratives et références), l'ensemble des entreprises citées ci-dessus ont été retenues.

Les candidatures des entreprises arrivées hors délais (LEPOURRY et MPO), la candidature de LIS INFORMATIQUE –incomplète- n'ont pas été retenues.

Par lettre du 16 décembre 2002, le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E.) leur a été transmis avec un retour fixé au vendredi 10 janvier 2003 à 12 h 00.

Après négociation auprès des entreprises, il s'avère qu'aucune d'entre elles n'a consenti de rabais supplémentaires compte tenu de la charge actuelle de travail des entreprises consultées, aussi il est proposé de retenir les moins disantes dans l'ordre décroissant :

- Lot 1 – démolition - maçonnerie

BL BATIMENT .....	<b>33 586,04 €TTC</b>
LESUEUR TP .....	34 725,90 €TTC

- Lot 2 – PVC- menuiseries extérieures

SABOT PRIEUR .....	<b>19 255,60 € TTC</b>
DELAHAYE .....	19 901,12 € TTC
DELALOCHE.....	20 462,36 € TTC
EST-PVC .....	28 632,93 € TTC
  
- Lot 3 – menuiseries intérieures

SABOT PRIEUR .....	<b>37 799,17 € TTC</b>
DELALOCHE.....	38 966,88 € TTC
DELAHAYE .....	43 923,96 € TTC
TAUVEL.....	47 951,69 € TTC
  
- Lot 4 – plomberie

MANNEVILLE .....	<b>5 017,91 € TTC</b>
PASQUALOTTO .....	6 399,15 € TTC
  
- Lot 5 – électricité

SCAE .....	<b>32 911,53 € TTC</b>
CEGELEC-SDEM .....	35 215,00 € TTC
AVENEL.....	41 961,66 € TTC
SFEE .....	47 800,53 € TTC
BLOSSEVILLE .....	56 029,21 € TTC
  
- Lot 6 – peinture

LEDUN .....	<b>23 944,55 € TTC</b>
LAPOSTOLLE .....	29 168,26 € TTC
VARRON.....	42 731,66 € TTC

La Commission d'Appel d'Offres réunie en séance le 27 janvier 2003, vu le rapport de dévolution provisoire du 15 janvier 2003, a retenu les propositions suivantes :

- ⇒ pour le Lot 1 : BL BATIMENT –172, rue des Fleurs à Bois Robert (76590)- pour un montant TTC de 33 586,04 €
  
- ⇒ pour le Lot 2 : SABOT PRIEUR –route de l'Escarpe au Val Druel à Dieppe (76371)- pour un montant TTC de 19 255,60 €
  
- ⇒ pour le Lot 3 : SABOT PRIEUR –route de l'Escarpe au Val Druel à Dieppe (76371)- pour un montant TTC de 37 799,17 €
  
- ⇒ pour le Lot 4 : MANNEVILLE –4, avenue Vauban à Dieppe (76885)- pour un montant TTC de 5 017,91 €
  
- ⇒ pour le Lot 5 : SCAE –BP 1 Hameau de Roville à Saint-Saëns (76680) pour un montant TTC de 32 911,53 €
  
- ⇒ pour le Lot 6 : LEDUN –47, quai Bérigny à Fécamp (76404)- pour un montant TTC de 23 944,55 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

1. d'autoriser M. le Député-Maire à signer les marchés à intervenir avec les sociétés citées ci-dessus,
2. d'imputer les dépenses sur le crédit ouvert au budget code fonction 020 – nature article 2313 – code programme 14009 – service 3433.
3. et de solliciter la subvention du Conseil Général.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Travaux de voirie et réseaux divers dans le cadre de la construction de  
15 logements rue Jean Mérault  
Avenant n°1 au lot n°2 (réseaux divers)**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 14 décembre 2000, le Conseil Municipal a approuvé le dossier de consultation des entreprises pour les travaux de viabilisation dans le cadre de la construction de 15 logements individuels rue Jean-Mérault à Neuville lès Dieppe.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise CEGELEC-SDEM pour le lot n°2 « réseaux divers » pour un montant de 14 741,39 €TTC.

Le présent rapport a pour objet de présenter l'avenant n° 1 au lot n° 2 "réseaux divers".

Dans un souci de cohérence dans la politique d'équipement en matière de luminaires et de facilité de maintenance, il a été décidé, à la demande du Centre Technique Municipal, de :

- remplacer le matériel initialement prévu au marché (des candélabres de 4m de hauteur de type SERMETO équipés d'une boule EUROPHANE de type sphère 530 d'une puissance de 125 W) par des candélabres de 5m de hauteur équipés de lanterne PESCADOR d'une puissance de 150 W ;
- disposer les aménagements nécessaires (massifs béton et fourreaux) dans l'éventualité de l'ajout d'un candélabre.

Cette modification des équipements engendre un surcoût total de 2 377,59 €TTC, soit une augmentation d'environ 16% du montant initial du marché passé avec l'entreprise CEGELEC-SDEM qui est ainsi porté à 17 118,98 €TTC et un allongement de la durée des travaux de trois mois.

Le présent projet d'avenant intègre de la part de l'entrepreneur, le renoncement à tout recours ultérieur et à toute action contentieuse pour des faits antérieurs à sa signature.

Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres lors de la séance du 28 octobre 2002, il est proposé au Conseil Municipal :

- de valider les termes du présent rapport,
- d'autoriser M. le Député-Maire à signer l'avenant n° 1 avec l'entreprise CEGELEC SDEM pour un montant de 2 377,59 €TTC et d'imputer la dépense sur le crédit ouvert au budget : fonction 822 nature de l'article 2315 programme 15001 service 3434.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Gendarmerie de Dieppe - Avenant n°1 au bail**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération du 5 mai 1999, le Conseil Municipal avait décidé de renouveler le bail de location, pour une période de 9 années, moyennant un loyer annuel d'un montant de 182 681 €, au bénéfice de la Gendarmerie Nationale.

Le bail signé le 15 décembre 1999, avec effet au 1<sup>er</sup> mars 1999, prévoit la possibilité d'une révision triennale du loyer en fonction de la valeur locative réelle, sur la base de l'évolution de l'indice du coût de la construction.

La Direction des Services Fiscaux, dans un courrier en date de 12 décembre 2002, nous a fait savoir que le loyer pouvait être reconduit pour le même montant pour la période triennale à venir.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la reconduction du même montant de loyer annuel, soit 182 681 € pour les 3 prochaines années,
- d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer l'avenant correspondant .

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Pose d'un tarif jaune - Ancien CFA Vauban - Création de servitude**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39  
Nombre de présents : 33  
Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose qu'afin d'améliorer la distribution électrique aux occupants du bâtiment "ancien Centre de Formation d'apprentis Vauban", E.D.F. - G.D.F. doit procéder à la pose d'un tarif jaune sur la parcelle cadastrée section AT n° 16, propriété de la ville de Dieppe.

Ces travaux consistent en la pose d'une armoire électrique, l'encastrement d'un coffret et l'implantation d'un câble basse tension souterrain d'une longueur de 21 mètres.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver la création d'une servitude, au profit d'E.D.F.- G.D.F. sur la parcelle cadastrée section AT n° 16,
- et d'autoriser M. le Député-Maire à signer les documents relatifs à cette affaire, notamment la convention relative aux travaux et la convention de servitude qui sera enregistrée à la conservation des Hypothèques par les soins d'E.D.F. - G.D.F.

Les frais et honoraires divers seront pris en charge par E.D.F. - G.D.F. Normandie Rouen.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention pour l'installation d'équipements de radiotéléphonie  
Réservoir de Neuville lès Dieppe - Avenant n°1**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 11 décembre 1996, le Conseil Municipal avait approuvé l'implantation par la société BOUYGTEL d'une antenne de radiotéléphonie mobile sur l'un des réservoirs d'eau potable de Neuville-les-Dieppe.

Un bail avait donc été signé le 27/12/1996.

Ladite société doit procéder, sous peu, à la modernisation de ses installations.

Considérant l'accord donné par le fermier, la société Générale des Eaux,

Vu l'avenant ci-annexé, fixant les nouvelles conditions au regard du projet,

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de modernisation des équipements de la société Bouygtel ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant n°1 correspondant, au bail d'origine.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Convention spéciale de déversement - Ville de Dieppe/Chambre de  
Commerce et d'Industrie de Dieppe  
Service des Pêches du port de Dieppe/CFSP**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 33*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Monsieur Maurice LEMASSON, Adjoint au Maire, expose que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe – service des pêches du port de Dieppe gère pour le compte de l'Etat dans le cadre d'une concession en date du 12 janvier 1956, les installations portuaires de Dieppe et en particulier le collecteur qui reçoit les effluents de plusieurs entreprises de mareyage et de transformation.

La présente convention a pour objet d'autoriser la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe à déverser ses effluents prétraités dans le réseau public d'assainissement sous certaines conditions administratives, techniques et financières particulières prévues par la présente convention. En particulier, l'établissement s'engage à installer à demeure les équipements nécessaires au contrôle des effluents rejetés (débit, prélèvement, dispositifs de mesure et de surveillance) et à leur pré-traitement (installation d'un dégrillage et dessablage).

La convention définit également le mode de calcul spécifique de la redevance d'assainissement, tenant compte du volume de rejet, d'un coefficient de dégressivité selon le volume déversé et d'un coefficient de pollution.

L'arrêté fixant les conditions de l'autorisation est délivré dans le cadre des dispositions réglementaires portant salubrité publique et la lutte contre la pollution des eaux. Il est délivré jusqu'à la date d'expiration de la concession, soit le 21 août 2011 à titre personnel, précaire et révocable.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la présente convention et d'autoriser Monsieur le Député Maire à la signer.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Déclassement du domaine public - Parking sis rue de la Caravelle à  
Neuville lès Dieppe - Conclusions de l'enquête publique**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que dans le cadre de la restructuration du quartier Nord de Neuville-lès-Dieppe, la S.A. SODINEUF Habitat Normand sollicite l'acquisition d'un terrain afin d'y réaliser un programme de 10 logements individuels permettant une opération « tiroir » de relogement en 2003 des locataires de l'immeuble « Rollon », celui-ci devant être démoli en 2004.

Par arrêté municipal en date du 10 octobre 2002, une partie de cette parcelle de 1 450 m<sup>2</sup>, située sur le parking au carrefour de la rue de la Caravelle et de la rue du Docteur Jean Méréault, a fait l'objet d'une enquête publique du 18 novembre au 2 décembre 2002 inclus, afin de procéder à son déclassement du domaine public.

Au vu des conclusions du commissaire enquêteur, rendues dans son rapport du 5 décembre 2002, un avis favorable a été émis pour ce déclassement.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de valider le déclassement du terrain précité,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents nécessaires à l'aboutissement de cette procédure.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Vente de patrimoine - société d'HLM Sodineuf Habitat Normand  
Avis de la Ville de Dieppe**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Hubert VERGNORY, Adjoint au Maire, expose que la Société d'HLM Sodineuf Habitat Normand a l'intention de céder un appartement libre d'occupation, situé au 57, rue de la Barre, à Dieppe.

Conformément aux dispositions de l'article L. 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitat, la commune d'implantation doit être consultée avant tout projet de cession.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner un avis favorable à cette aliénation.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** la proposition ci-dessus par :

☞ 33 voix pour (groupe de la majorité et groupe socialiste)

☞ 6 abstentions (élus communistes)

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Projet Educatif Local - Actions de communication pour les  
loisirs des jeunes**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 37*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose qu'en partenariat avec les établissements scolaires et les associations accueillant des jeunes, la Ville de Dieppe souhaite créer des points d'information sur les loisirs. Les jeunes n'ont pas aujourd'hui une bonne connaissance de l'ensemble des activités proposées sur la ville. Néanmoins, il n'y pas de pénurie d'information, mais celle-ci est diffuse et circule peu.

Inscrite au schéma de développement du Contrat Temps Libre, cette action a pour objectif de répondre aux besoins d'information des jeunes et de leurs familles et de favoriser la découverte et la pratique d'activités culturelles, artistiques et sportives. Elle vise à développer l'autonomie des jeunes et doit leur permettre de mieux appréhender leur territoire de vie.

Cette action s'adresse à tous les jeunes dieppois et prioritairement à ceux âgés de 11 à 16 ans résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville.

Les points d'information auront pour rôle de rassembler et de diffuser les documents de communication des associations et des services municipaux.

Plusieurs structures ont manifesté le désir d'assurer ces missions :

- les collèges Georges Braque, Claude Delvincourt, Alexandre Dumas, Albert Camus et le lycée La Providence,
- les associations MJC quartier centre ville, Maison Jacques Prévert, Club des jeunes, Centre Social de Neuville, Association Bel Air et A.D.D.L.E,
- les pôles de services Camille Claudel, Le Drakkar et La Fontaine.

Afin de permettre le bon fonctionnement de cette action, la Ville mettra à la disposition des structures le matériel nécessaire (présentoirs, portoirs).

Parallèlement, tout service municipal ou autre organisme, à sa demande, pourra recevoir et diffuser les documents de communication.

Cette opération sera complétée en cours d'année 2003 par la création d'un document recensant toutes les activités en faveur des enfants et des jeunes.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver ce projet de création de points d'information pour les loisirs des jeunes et d'autoriser M. le Député-Maire à signer les conventions entre la Ville de DIEPPE et les associations concernées.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus.

☞ Mmes SANNIER et GAILLARD ne prennent pas part au vote.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Grand chantier de Penly - Fonds Départemental de Taxe  
Professionnelle - Répartition 2002**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.



Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 9 décembre 2002, le Conseil Général a adopté les modalités de répartition 2002 du Fonds Départemental de Taxe Professionnelle provenant de l'écrêtement des bases de la centrale nucléaire de Penly.

Le fonds à répartir s'élève à 8 068 743 € contre 7 639 128,03 € pour 2001 soit une progression de 5,62 %. Les modalités de répartition sont les suivantes :

- Communes concernées : 50 % : 4 034 372 €
- Communes défavorisées : 50 % : 4 034 371 €

Sur ces deux parts, la Ville de Dieppe percevrait :

- 492 650,26 € au titre de la part salariés.
- 238 577,37 € afin de couvrir sa contribution au syndicat mixte pour le refinancement des avances CNE du Grand Chantier de Penly.
- 171 597,87 € qui financeraient à 100 % les annuités des prêts directs ancienne et nouvelle procédure de financement.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'approuver la répartition proposée.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Société d'Economie Mixte de l'Agglomération dieppoise  
Avenant n°1 à la demande de garantie d'emprunt : concession  
d'aménagement du lotissement du Golf**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 29 juin 2000, la Ville de Dieppe accordait sa garantie partielle représentant 80% à un emprunt de 609 796,07 € contracté par la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise (SEMAD) pour financer l'opération de concession d'aménagement du lotissement du Golf.

La SEMAD a récemment sollicité la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie pour une demande de report du paiement des intérêts dus au 31 juillet 2002 à la date du 31 décembre 2003.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de la Ville de Dieppe d'adopter la délibération suivante :

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 2021 du Code Civil,

Article 1 : Les intérêts dus au 31 juillet 2002 soit la somme de 23 600,29 € sont capitalisés le 31 juillet 2002.

L'échéance du 31 juillet 2003 en capital et intérêts est reportée au 31 décembre 2003.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise M. le Député-Maire à signer l'avenant au contrat de prêt n° 2 0099099 00 qui sera signé entre la Caisse d'Epargne de Haute-Normandie et la Société d'Economie Mixte de l'Agglomération Dieppoise.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Acquisition de vêtements de travail - avenant n°3**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Jean BAZIN, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 21 septembre 2000, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à procéder au lancement d'une consultation par Appel d'Offres Ouvert.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 6 décembre 2000 a retenu comme titulaire des marchés :

- la société Descours et Cabaud pour le lot 1 «Blouses»
- la société GFC pour le lot 3 «Protection individuelle»

Le lot 2 «Vêtements de travail personnalisés» n'est pas renouvelé en 2003.

Le dossier de consultation des entreprises ouvre la possibilité de renouveler le marché deux fois sans dépasser une durée globale de trois ans.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Député Maire à signer un avenant avec la société Descours et Cabaud pour l'acceptation des tarifs 2003.

Société Descours et Cabaud  
Lot 1 : Blouses – Tabliers  
Le tarif figure en annexe

Les coûts indiqués sont des prix nets hors taxes.

Des majorations seront appliquées :

- 10 % pour les tailles 50/52
- 15 % pour les tailles 54/56
- 30 % à compter de la taille 58

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

**Subvention municipale**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 32*

*Nombre de votants : 39*

**LE TRENTE JANVIER DEUX MILLE TROIS**

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Edouard LEVEAU, Député Maire.

**Sont présents** : M. LEVEAU, Député Maire, M. HAMEL, Mme BILLIEZ, M. HOORNAERT, M. BLONDEL, Mme SANNIER (jusqu'à la question n°13), M. VERGNORY, M. BAZIN, M. MARTINE, M. LEMASSON, Mme OUVRY , adjoints, M. GRUEL, M. LECUYER, Mme MASSUGER, Mme LEMOINE, Mme LETEURTRE, Mme SAINT-PAUL, Mme LEVISTRE BREARD, Mme GALLAIS (à partir de la question n°3/1), Mme LOOS, Mme HUCHET, Mme BOUDOUR, M. MARTIN, M. DIETSCH, M. ANCELOT, M. WILKINSON, M. BEAUFILS, Mme BOSANSKY, M. CUVILLIEZ, Mme GAILLARD, Mme LEGRAS, Mme HUREL, Mme SVRCEK.

**Absents et excusés** : Mme SANNIER (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER, Mme TESTELIN, Mme COTIGNY, Mme GALLAIS (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE, M. PARIS, M. COIGNET.

**Pouvoirs** ont été donnés par Mme SANNIER à M. BAZIN (à partir de la question n°14), Mme BELLENGER à Mme BILLIEZ, Mme TESTELIN à M. VERGNORY, Mme COTIGNY à Mme LOOS, Mme GALLAIS à M. HOORNAERT (jusqu'à la question n°2), M. JACQUELINE à M. CUVILLIEZ, M. PARIS à Mme HUREL, M. COIGNET à Mme GAILLARD.

**Secrétaire de séance** : M. WILKINSON.

Monsieur Pierre HAMEL, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance, pour un montant de 150 €

Cette subvention sera inscrite au Budget Primitif 2003 - compte 025 - 6574.

☞ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE** à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Le Député Maire certifie que  
le compte-rendu de la séance**

**du 30 janvier 2003**

**a été affiché à la porte de la  
mairie (art. 56 de la loi du 5 avril 1884)**

**Pour extrait conforme,  
Claude Martin, Sous Préfet,  
Directeur général des services  
de la ville de Dieppe**

